

Ministère délégué aux Personnes âgées
et à l'Autonomie

La Ministre

Paris, le 24 SEP. 2012

Monsieur le Conseiller Général,

La population de la France est engagée pour un demi-siècle, comme ses voisins européens, dans un vieillissement marqué par une croissance importante et continue des classes d'âge les plus élevées, ainsi que par une augmentation de la longévité des femmes et des hommes. Les personnes âgées de 60 ans et plus, au nombre de 15 millions aujourd'hui, seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Les Français âgés de 75 ans et plus, 5,7 millions en 2012, seront 12 millions en 2060. Quant au nombre de personnes âgées de 85 ans et plus, il sera multiplié par 4 en 40 ans passant de 1,4 à 4,8 millions entre aujourd'hui et 2050.

Ces évolutions représentent un progrès et une chance mais constituent aussi autant de défis majeurs :

- **Le progrès**, c'est un des plus fondamentaux qu'ait connu l'humanité au cours du XXème siècle : celui des gains d'espérance de vie. En 1900, un Français vivait en moyenne 47 ans. Aujourd'hui, l'espérance de vie est de plus de 80 ans. On a assisté en un siècle à un quasi-doublement de la durée de la vie.
- **La chance**, c'est que ce progrès se soit accompagné d'une hausse de l'espérance de vie sans incapacité. On vit certes de plus en plus longtemps. Mais de plus en plus longtemps en bonne santé. Quant au vieillissement de la population, il intervient dans un contexte démographique dynamique marqué par l'augmentation continue de la population française.
- **Le défi**, c'est évidemment la nécessité d'adapter la société française à cette révolution de la longévité.

Il nous appartient de transformer les défis du vieillissement en autant d'opportunités. C'est la raison pour laquelle le Président de République et le Premier ministre ont pris parti en faveur d'une réforme de société qui embrasse toutes les dimensions de la prise en compte de l'avancée en âge :

Monsieur Luc BROUSSY
Conseiller général du Canton de Louvres
Goussainville
Trésorerie de Louvres
2 avenue Charles de Gaulle
BP 30023
95380 LOUVRES

- **L'anticipation**, par une prévention individuelle et collective, notamment dans le domaine de la santé.
 - **L'adaptation de notre société** en matière de logement, d'urbanisme, de transports, de représentation du vieillissement...
- L'accompagnement** des âgés et de leurs familles quand la perte d'autonomie survient et qu'il faut organiser un soutien à domicile ou une entrée en établissement et faire face aux dépenses afférentes.

Pour contribuer à la préparation de cette loi, j'ai **décidé de vous confier une mission sur un volet central de cette loi : l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population.**

L'aspect interministériel de votre mission est fondamental. Le vieillissement de la population a et aura en effet des impacts et des conséquences dans de très nombreux domaines de la société. Il est dès lors essentiel que la question soit traitée de façon transversale.

En parallèle, il sera demandé au comité présidé par le Dr Aquino de formuler des propositions sur le volet « Anticipation » de la loi et une mission parlementaire portant sur la prévention et l'adaptation au vieillissement dans d'autres pays sera engagée.

Je souhaite que vos travaux, synthétiques, comportent trois axes :

- **Je vous demande de vous intéresser d'abord aux questions d'habitat, d'urbanisme et de mobilité** : afin de rendre efficaces les politiques publiques de soutien à domicile des personnes âgées, il convient de repenser les politiques du logement, de l'habitat, de l'urbanisme, des transports et de la ville. Comment adapter les logements au vieillissement des propriétaires et des locataires ? Comment adapter l'urbanisme, le mobilier urbain, l'accessibilité, les modes de transport et de mobilité afin de rendre compatible la Ville de demain avec le vieillissement de la population ? Quelles orientations doit-on préconiser sur l'aménagement du territoire national compte tenu d'une part de la disparité du vieillissement d'un département à l'autre et, d'autre part, de l'impact très hétérogène du vieillissement en milieu rural, urbain ou péri-urbain ?
Je souhaite également que vous puissiez réinterroger la notion de domicile. Entre le choix binaire « Domicile/Institution », les Français doivent pouvoir demain profiter de solutions diversifiées et adaptées aux besoins de chacun.
- **Vous travaillerez également sur un deuxième axe : la croissance économique et l'emploi.** Le vieillissement représente un levier en termes de croissance, de développement industriel et de créations d'emplois. Je souhaite que vous puissiez recenser les domaines dans lesquels le vieillissement constitue un atout pour la croissance et proposer les axes d'actions des pouvoirs publics pour favoriser l'innovation technologique, la production en France des équipements sanitaires, domotiques et robotiques adaptés aux besoins des générations âgées et le développement des technologies de l'information et de l'économie numérique au profit des personnes âgées. Enfin, vous proposerez des orientations visant à renforcer les qualifications et l'attractivité des filières professionnelles intervenant auprès des personnes âgées.

- **Troisième axe, l'éducation, la communication, la culture et le lien intergénérationnel** : l'âge ne doit pas être un facteur de discrimination ou d'exclusion ; changer le regard sur le vieillissement et sur les âgés constituera un objectif important de la mission, en assurant la synthèse des approches précédentes et en représentant le fil d'Ariane de la démarche de l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population.

Vos propositions devront répondre à deux exigences : programmatiques elles devront pour autant être pragmatiques, innovantes, opérationnelles et avoir un impact concret sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Elles devront dans la mesure du possible avoir fait leur preuve dans des cadres expérimentaux ou des contextes locaux. Ces propositions devront poser les bases d'une adaptation progressive de notre société à ces changements.

Dans le cadre de votre mission, vous prendrez contact avec tous les acteurs que vous jugerez bon d'auditionner. Un comité d'orientation composé d'experts sera mis en place.

Vous disposerez pour mener à bien votre mission de l'appui d'un rapporteur de l'IGAS. Vous prendrez également l'attache des services du ministère de l'égalité des territoires et du logement (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature), de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et des services du ministère des affaires sociales (direction générale de la cohésion sociale). Vous pourrez également prendre contact avec tous les ministères et les administrations permettant de répondre au caractère interministériel de la commande.

Mi-novembre, vous me ferez part de l'avancement de vos travaux. Vous voudrez bien me remettre votre rapport avant la fin de l'année 2012.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement à vous

Michèle Delaunay

Michèle DELAUNAY